



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 7304

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la lutte contre l'épidémie du VIH. Dans le seul département des Pyrénées-Atlantiques, huit-cents malades sont actuellement atteints du virus du VIH et le nombre de séropositifs traités est en augmentation. Pour près de la moitié des séropositifs déclarés, leur séropositivité n'est connue que lorsque le virus du sida est effectivement déclaré. Un grand nombre de personnes séropositives ignorent ainsi leur contamination et la maladie garde tout son potentiel infectieux. Avec les progrès de la médecine et l'arrivée des trithérapies, voire des quadrithérapies, beaucoup ont cru que le sida n'était plus une maladie aussi dangereuse et qu'il n'était plus nécessaire de se protéger. Les médecins sont très inquiets et regrettent que la prévention ne soit pas suffisamment efficace. Le traitement d'urgence et le préservatif féminin notamment ne sont pas assez connus alors même que la transmission du sida touche aujourd'hui beaucoup plus les femmes que les hommes. Devant l'urgence de sensibiliser les populations au risque croissant de contamination par le sida, elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour améliorer la lutte contre l'épidémie.

Texte de la réponse

La lutte contre le sida constitue une priorité du Gouvernement, mise en oeuvre dans le cadre d'un plan national doté de moyens financiers significatifs. Compte tenu des données épidémiologiques, il définit six régions prioritaires dont l'Aquitaine. Les principaux objectifs de ce plan sont la mise en oeuvre de stratégies de prévention en direction de publics prioritaires et le maintien de l'effort préventif en population générale. Ceci s'est notamment traduit par une campagne télévisée qui a fait l'objet d'une importante diffusion fin décembre 2002. Le thème retenu pour cette campagne est le dépistage afin notamment de favoriser l'accès précoce aux traitements. En 2003, le programme de travail de l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé comporte des actions de communication nationales ainsi que la diffusion gratuite d'outils de prévention, en particulier préservatifs masculins et féminins en direction des populations les plus précaires en lien avec la direction générale de la santé. De plus, il est prévu de rendre plus accessible le préservatif avec une campagne sur le préservatif féminin qui pourrait être disponible en pharmacie à un euro. La promotion de ce moyen de prévention des risques sexuels, encore relativement confidentiel, continue par ailleurs d'être réalisée notamment par la diffusion du livret « l'Amour en questions » qui explique les conditions de son utilisation. De nombreuses actions de prévention, de soutien et de prise en charge médico-sociale des personnes atteintes sont menées, en particulier par des associations, sur l'ensemble du territoire dans le cadre des orientations définies par le plan et adaptée aux besoins locaux. Enfin, l'accès aux traitements d'urgence en cas d'accidents d'exposition au sang et l'information du public sont actuellement précisés par le ministère de la santé et feront l'objet d'une circulaire.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7304

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4427

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1470